

CONSEIL PARTICIPATIF
PROCES-VERBAL - séance du mercredi 17 mai 2023

Présidence :

BITAR Christophe

Présent-es :

Mesdames, Messieurs,
BARBIER Thomas
CAESAR Mathieu
CARTA Constance
DETRAZ Manon
DEVEVEY Eléonore
FORNEROD Nicolas (*invité ex officio*)
GABAY Simon
GAJO Laurent
GOLDSCHMIDT-CLERMONT Delphine (*secrétaire de séance*)
IHSANE Tabea
MADROÑAL Abraham
MARTIN Caroline
MEYER Anatole
MIELE Raffaella
NERIMA Luka
PATANÈ Leandra
PELIZZARI Judith
PEREIRAS GOMES Stéphanie
PIEGAY Nathalie
PIZZINATO DELCEY Danièle
RACINE Isabelle
ROGGIA Carlo Enrico
RUBAL Sandra (*invitée ex officio*)
VUCETIC Marko
WETZEL René
ZUFFEREY Nicolas

Absent-es :

Mesdames, Messieurs,
BECK Eléonore, excusée (*congé SP 2023*)
CALZOLARI Valentina, excusée
CHAVES Hector
CRIVELLI Paolo
ELSIG Frédéric, excusé
FRUTIGER Olivier (*invité ex officio*), excusé
HAEBERLI Eric, excusé
MAHASSEN Nicolas, excusé
MAUBERGER Manon, excusée
MITTERMAYER Catherine, excusée
REY André-Louis, excusé
SWIFT Simon
ZHANG Laure

Assistent à la séance :

Doyen BLANC Jan, Vice-doyenne HERRMANN Irène, Vice-doyenne SERRA Francesca
Excusé : Vice-doyen BAUMER Lorenz

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 26.04.23 (PV No 2023/2)

Le PV de la séance du 26.04.2023 est adopté à l'unanimité.

2. Annonce des divers

Il n'y a pas de divers.

3. Communications du doyen

Le doyen n'a pas de communication.

4. Questions au décanat

Le président souhaite alerter le décanat concernant les problèmes de régulation thermique de l'Aile Jura. La température est récemment montée jusqu'à 27°C à l'intérieur de la bibliothèque, alors qu'il ne faisait que 24°C à l'extérieur. Le président s'inquiète de la situation qui prévaudra pendant les chaleurs estivales. Les bibliothécaires de la DIS souhaiteraient avoir l'appui de la Faculté pour faire remonter ce problème au rectorat. Le doyen s'engage à contacter la DIBAT à ce sujet. Il craint toutefois qu'il ne s'agisse d'un problème dû à la conception du système de rafraîchissement du bâtiment, comme aux Philosophes, malgré les avertissements déjà formulés par la Faculté auprès du rectorat il y a plusieurs années.

M. S. Gabay signale par ailleurs que les velux de l'Aile Jura s'ouvrent aléatoirement pendant la nuit et ne peuvent être refermés faute d'une commande manuelle.

5. Directions de départements

Le Conseil préavise favorablement, à l'unanimité, les nominations suivantes :

- La professeure Y. Foehr-Janssens en tant que directrice du département des langues et des littératures françaises et latines médiévales, pour la période du 15.07.2023 au 14.07.2024 (une année).
- Le professeur S. Swift en tant que directeur du département de langue et de littérature anglaises, pour la période du 15.07.2023 au 14.07.2027.
- La professeure C.-A. Brisset en tant que directrice du département d'études est-asiatiques, pour la période du 15.07.2023 au 14.07.2027.

6. Election du/de la président-e du Conseil participatif

Le président rappelle que son mandat prendra fin de manière anticipée au mois de juin (au lieu du mois de novembre), en raison de la fin de ses études. Afin d'assurer la continuité, le Bureau propose d'effectuer la transition avec la nouvelle présidence et le nouveau Bureau au 15.07.2023.

Le quorum est atteint avec 24 membres du Conseil présent-es. Le président rappelle que le PAT renonce à assurer la présidence et que le tour vient au corps professoral.

M. Gajo se présente en tant que candidat à la présidence du Conseil. En accord avec le règlement, le vote est organisé à bulletin secret uninominal.

M. Gajo est élu à la présidence du Conseil, dès le 15.07.2023, par 21 voix favorables et 3 abstentions.

7. Election du Bureau du Conseil participatif

Le président rappelle que le mandat des membres du Bureau du Conseil est fixé à deux ans. Un renouvellement à mi-législature est donc nécessaire.

Mme C. Carta fait part de la candidature de Mme Catherine Mittermayer pour le corps

professoral.

Mme C. Martin informe que M. André-Louis Rey se propose pour représenter le CCER pendant une année supplémentaire, jusqu'à son départ à la retraite.

Pour le corps étudiant, le président informe de la candidature de M. Amine Azzouzi.

Mme D. Pizzinato Delcey fait part de la candidature de Mme Judith Pellizari Cohen pour le PAT.

Le président propose un vote uninominal à main levée. Sont élu-es successivement, à l'unanimité, Mme C. Mittermayer (corps professoral), M. A.-L. Rey (CER, pour une année), M. A. Azzouzi (corps étudiantin) et Mme J. Pellizari Cohen (PAT) en tant que membres du Bureau du Conseil dès le 15.07.2023.

8. Projet de modification du plan d'études d'archéologie préhistorique de la Faculté des sciences (BA) – adoption pro forma

Le président précise qu'il s'agit de ratifier un plan d'études relevant de la Faculté des sciences. Les modifications concernent notamment la répartition des crédits.

Le Conseil adopte ce plan d'études à l'unanimité.

9. Proposition de modification du Certificat de spécialisation en cultures et littératures suisses

Faisant suite à une question du président, Mme D. Pizzinato Delcey confirme que les modifications de ce certificat ont déjà été approuvées par la CEPOG. Le nom des responsables du programme a été supprimé du plan d'études, afin que des changements de responsables ne le rendent pas caduc.

Le plan d'études est adopté à l'unanimité.

10. Proposition de modification du Certificat de spécialisation en études médiévales (CISEM)

Mme C. Carta explique que le certificat a été légèrement revu, notamment avec la suppression d'un colloque spécifique au programme, remplacé par un colloque à choix parmi ceux organisés dans le domaine des études médiévales. La vice-doyenne I. Herrmann propose de prendre exemple sur le certificat en culture suisse et de supprimer le nom des responsables du programme. Mme Carta confirme que cette modification a déjà été intégrée. M. Nerima fait remarquer que l'URL intégré au plan d'études ne pourra plus être modifié.

La proposition de modification du plan d'études est adoptée à l'unanimité.

11. Communiqué d'information : « création de la Conférence des Présidences de Conseils participatifs »

Le président précise que cette initiative, lancée par la FAPSE, vise à échanger concernant les problèmes rencontrés, les solutions proposées et à discuter d'éventuelles actions communes. Un projet d'intentions sera transmis au rectorat fin juin à ce sujet. Au besoin, le président peut être remplacé par un-e délégué-e.

12. Propositions de modifications du Règlement d'organisation 2021 (ROFL) (suite de la dernière séance)

Le Conseil poursuit l'examen, commencé lors de la séance du 26 avril 2023, des propositions de modifications du Règlement d'organisation de la Faculté élaborées par le Bureau.

Art. 16. La proposition vise à séparer en deux l'article 16, qui regroupe les assemblées

générales et les commissions mixtes.

Art. 16bis, al. 2. Il s'agit de préciser le mandat de la commission mixte. M. L. Nerima demande pourquoi la notion d'« équilibre entre disciplines enseignées » a été conservée. Le président précise que cette mention est utile pour certains départements, notamment les sciences de l'Antiquité qui ne peuvent organiser une commission mixte pour chaque discipline. M. Nerima souligne l'ambiguïté du terme « équilibre », qui n'est pas synonyme de parité. L'application stricte de ce principe au sein de son département s'est faite en défaveur de la représentation des étudiant-es. Le doyen précise l'esprit de cet article : une discipline ne doit pas monopoliser la politique du département au sein de la commission mixte ; il faut viser un équilibre qualitatif plutôt que quantitatif. M. N. Zufferey demande quelles sont les instances de recours concernant la composition de la commission mixte. Le président pense qu'il s'agit du décanat, ce que M. Zufferey trouve injuste (le décanat étant exclusivement composé de professeur-es). Le doyen rappelle que le décanat a la responsabilité de veiller à l'application des règlements, indépendamment du statut de ses membres.

Le président met au vote un ajout proposé par M. Zufferey : « la commission mixte [...] se réunit dans une représentation décidée par l'assemblée générale, en veillant à l'égalité des genres et, **le cas échéant**, à l'équilibre entre les disciplines enseignées ». Cet ajout est accepté à l'unanimité.

Art. 16bis, al. 8. La formulation actuelle laisse entendre que la commission mixte est consultée lors du profilage de tous les postes mis au concours, alors que dans la pratique, seuls les postes qui sont soumis à la commission de planification académique passent par la commission mixte. Le doyen s'interroge sur la nécessité de soumettre ces postes à la commission mixte, considérant que le CCER et le corps étudiantin sont représentés dans la commission de planification académique. Mme C. Martin souligne qu'il est important que les enjeux liés aux postes soient discutés au sein des disciplines concernées et que l'information circule au sein du département. Le doyen et la vice-doyenne F. Serra proposent de fusionner les alinéas 7 et 8, qui concernent le même sujet. Une discussion s'engage concernant la possibilité pour la commission mixte de se prononcer sur des postes qui ne sont habituellement pas soumis à la commission de planification, par exemple des postes d'assistant-es avec un renouvellement tacite. La formulation « l'ensemble des postes » est envisagée puis abandonnée, Mme N. Piégay soulignant qu'elle prête à confusion.

Le président met finalement au vote les formulations suivantes :

Al. 7 : « La commission mixte est consultée lors de l'élaboration des propositions du département à la commission de planification académique, **en particulier en ce qui concerne le profilage des postes** ». Cette formulation est acceptée à l'unanimité.

Al. 8 : « ~~La commission mixte est consultée lors du profilage des postes mis au concours.~~ **La commission mixte peut saisir la commission de planification académique.** » Cette formulation est acceptée à la majorité simple, par 5 voix favorables, 14 abstentions et 1 refus.

Art. 16, al. 7 et art. 16bis, al. 5. M. Nerima propose que les plans d'études soient d'abord soumis à la commission mixte pour consultation puis à l'assemblée générale pour préavis : à l'art. 16 al. 7, « L'assemblée générale préavis les plans d'études et les changements apportés à ceux-ci » et à l'art 16 bis al. 5, « La commission mixte est consultée lors de la création de plans d'études et de changements apportés à ceux-ci » (au lieu de la formulation « l'assemblée générale et/ou la commission mixte préavisent [...] »). M. Zufferey et Mme Rubal relèvent que le passage obligé par deux instances allongera des délais déjà serrés. A une question de M. Nerima, Mme Rubal répond que les plans d'études sont modifiés en moyenne tous les cinq ou six ans.

Au vote, la proposition d'amendement de M. Nerima est refusée par 11 voix défavorables, 4 voix favorables et 6 abstentions.

Art. 18. Il s'agit de supprimer la mention des cours d'été, qui ne sont plus rattachés à la Faculté des lettres. Mme Rubal signale que cela entraîne la correction suivante : « ~~Il~~ **Elle** dispose d'un règlement [...] ».

Langage inclusif. Le Conseil discute de l'introduction du langage inclusif et épïcène dans le règlement. La vice-doyenne F. Serra et Mme C. Martin rappellent qu'il s'agit d'une directive de l'UNIGE, entrée en vigueur en 2020 et qui s'applique tout particulièrement aux règlements et directives. Mme Racine précise qu'il existe une charte de rédaction inclusive et épïcène qui précise les usages à adopter.

Le président met au vote l'ensemble des propositions de modifications du Règlement d'organisation de la Faculté, qui seront soumises au décanat. Le Conseil accepte à l'unanimité de soumettre ces propositions au décanat.

13. Question au Conseil : Introduction d'un système informatisé pour les attestations **(rapporteur : Prof. Mathieu Caesar)**

M. M. Caesar souligne la lourdeur du système actuel de gestion des attestations de séminaire. Les 3200 attestations qui doivent être saisies manuellement chaque année génèrent beaucoup d'échanges d'emails. La sécurité du système n'est pas optimale, car il est assez facile de reproduire une signature sur un document pdf. M. Caesar souhaite l'introduction d'un système informatisé.

Mme S. Rubal tient à remercier le service des examens pour le travail titanesque de saisie de ces attestations. Tout en étant favorable sur le principe à une informatisation, elle explique l'origine du système actuel est les difficultés d'un changement. Lors de l'introduction du système de Bologne dans notre Faculté, il a été décidé d'associer les crédits aux modules, plutôt qu'aux enseignements. Ce système, qui n'attribue pas de valeur intrinsèque en crédits à chaque enseignement (et donc à chaque attestation), empêche notre faculté de fonctionner comme d'autres facultés de l'UNIGE. Deux solutions pourraient être envisagées pour réformer le système des attestations. La première serait une réforme en profondeur du système des modules, pour s'aligner sur le reste de l'Université. La seconde serait de traiter les attestations comme des examens, avec l'inconvénient de générer 3200 inscriptions supplémentaires à contrôler, des risques d'oublis et d'erreurs. Une limite à trois tentatives s'appliquerait aux attestations, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Mme Rubal souligne que le système actuel de saisie manuelle permet un contrôle, par exemple concernant les champs d'étude. Si la sécurité des signatures sur fichier pdf n'est pas jugée suffisante, il est toujours possible de transmettre des attestations au format papier.

Le président demande si les inscriptions aux cours sont vérifiées par le service. Mme Rubal répond par la négative. Le président propose de permettre l'enregistrement d'attestations lors de l'inscription aux examens. Mme Rubal précise que les enseignant-es ne saisissent pas les notes par modules, mais par matières d'examen.

Mme C. Martin demande s'il existe une volonté de la part des services informatiques de simplifier le système actuel. Mme Rubal indique que les services informatiques centraux entreraient en matière si le système lié aux modules était supprimé.

M. Caesar s'étonne que la Faculté doive s'adapter aux exigences des services informatiques centraux, plutôt que l'inverse. M. L. Nerima demande si les modules ont encore un sens aujourd'hui. Le président propose de traiter cette question séparément et d'en faire une prochaine question au Conseil.

Mme J. Pellizari Cohen demande comment fonctionnent les autres Facultés. Le président donne l'exemple de la Faculté des Sciences, qui a un système beaucoup plus rigide.

Le président propose d'inviter un membre de la DISTIC au Conseil pour discuter de cette question, ou de créer un groupe de travail.

Mme R. Miele souligne que des discussions avec la DISTIC ont déjà eu lieu, mais qu'il est difficile de leur faire comprendre le fonctionnement de notre Faculté. M. L. Nerima pense que ce n'est pas un problème informatique, mais une question d'organisation de la Faculté.

Le président propose de laisser cette question en suspens au Bureau, car il est nécessaire d'avoir l'avis de spécialistes. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

14. Communications du président

Le président informe que service STEPS viendra faire une présentation au Conseil cet automne concernant le projet sans-abrisme, qui vise à améliorer la cohabitation, la sûreté et la cohésion sociale.

Le président indique que le calendrier des séances 2023-2024 sera préparé par le prochain Bureau. Il remercie les membres du Conseil pour leur participation aux séances.

Le président, pour clore sa dernière séance, souhaite revenir sur son expérience de la présidence depuis son élection en automne 2021. Il fait part des difficultés liées à sa fonction, en particulier en tant qu'étudiant sans support financier et logistique (photocopies, bureau), et de la lourde charge que représente la présidence, notamment hors séances pour la préparation des dossiers. Cette expérience a été très formatrice pour lui. Il tient à remercier les membres du Bureau, et en particulier Mme D. Pizzinato Delcey, clé de voûte de l'organisation du Conseil participatif, qui siège aujourd'hui pour la dernière fois avant son départ à la retraite.

Les membres du Bureau offrent un cadeau à Mme D. Pizzinato Delcey, sous les applaudissements de l'assemblée.

Mme C. Martin remercie à son tour le président pour la qualité de son travail, pour son investissement dans sa fonction et pour son professionnalisme. Elle lui offre un cadeau de la part du Bureau, sous les applaudissements de l'assemblée.

15. Divers

Il n'y a pas de divers.

La séance est levée à 20h15.

★ ★ ★